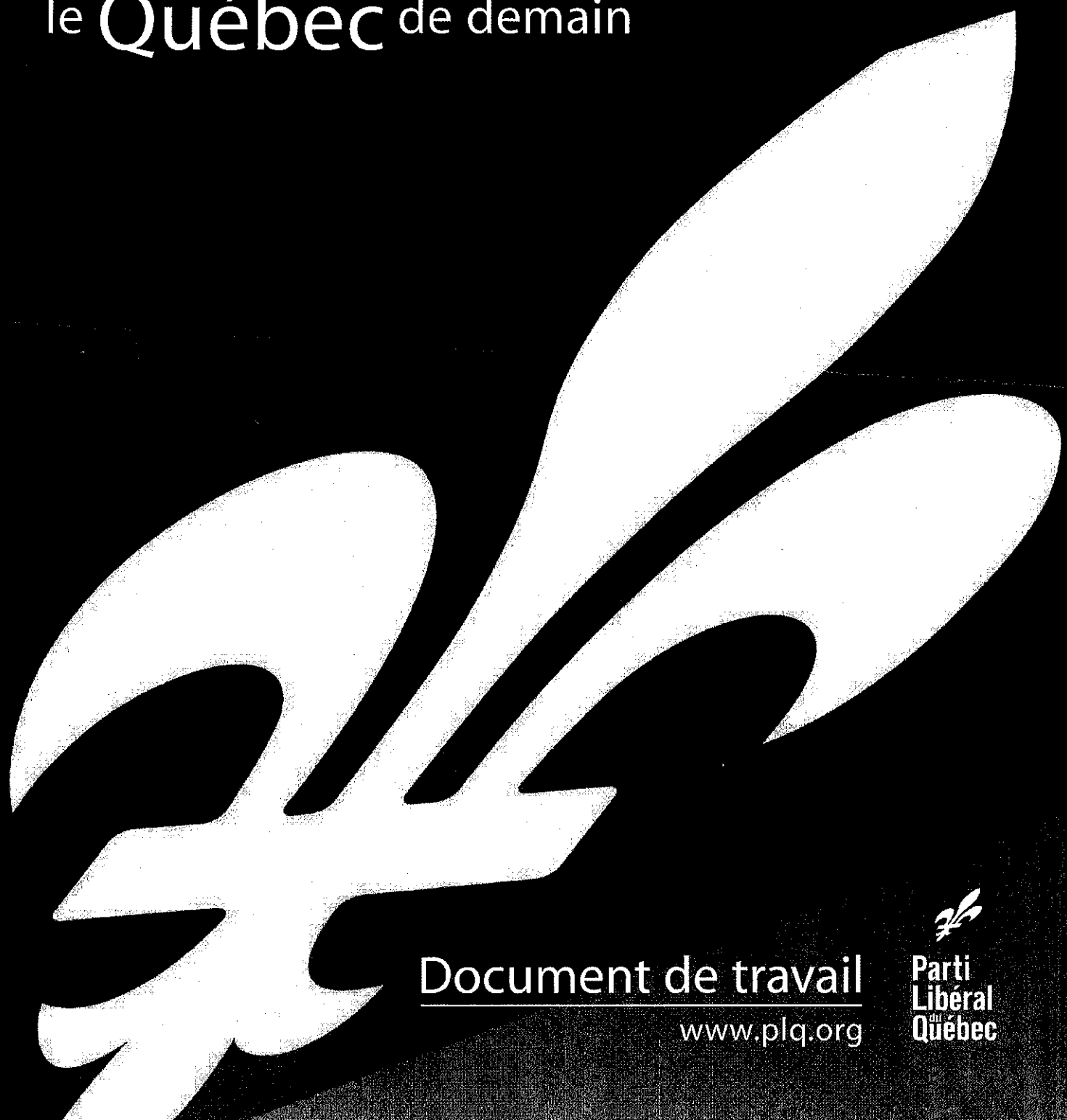
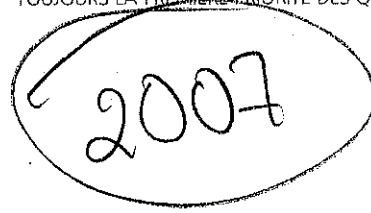


S'unir
pour réussir
le Québec de demain



Document de travail
www.plq.org





ENGAGEMENT No 2

GARANTIR L'ACCÈS AUX SERVICES

1. SANTÉ

L'action de notre premier mandat nous a permis d'améliorer l'accès aux services de santé. Nous partions de loin. Nous allons continuer notre travail. **Un gouvernement du Parti libéral du Québec, dans un deuxième mandat, améliorera l'accès aux services de santé et aux services sociaux, notamment par la mise en œuvre de la garantie d'accès.**

- a) **Un précédent au Canada: garantir les opérations en moins de 6 mois.** Dans notre premier mandat, nous avons aligné le réseau vers la garantie d'accès aux services. Pour ce faire, nous avons adopté, à l'automne 2006, une loi permettant la création de cliniques privées affiliées au réseau public, qui met en œuvre la garantie d'accès pour les chirurgies de la hanche, du genou et de la cataracte. Cette garantie d'accès signifie que tout patient sera traité dans le réseau public à l'intérieur du délai médicalement requis, sans quoi il sera traité aux frais de l'État dans une clinique privée. Il s'agira d'un précédent au Canada. Au terme de notre deuxième mandat, l'ensemble des services chirurgicaux seront couverts par la garantie d'accès assurant à tous les Québécois d'être opérés dans un délai de 6 mois. Évidemment, les procédures urgentes seront toujours traitées en priorité.
- b) **Après Info-Santé, voici Info-Médicaments et Info-Social.** Le service Info-Santé CLSC disponible 24 heures par jour et 7 jours par semaine a démontré son efficacité. Nous développerons ce service en l'enrichissant d'un volet Info-Médicaments permettant d'obtenir en tout temps des informations sur le bon usage des médicaments, et d'un volet Info-Social permettant de référer immédiatement vers le bon service d'aide toute personne en difficulté ou en détresse. Les services Info-Santé / Info-Médicaments / Info-Social seront par ailleurs joignables par un numéro unique 811 pouvant être composé partout au Québec. Nous continuerons également de développer le portail web Guide Santé (www.guidesante.gouv.qc.ca).
- c) **Urgences.** Le désengorgement des urgences a été une priorité tout au long de notre premier mandat et le demeurera dans le second. Nous avons travaillé à tous les niveaux. Nous avons réorganisé le travail en hôpital pour que l'urgence soit mieux desservie. Nous avons développé les ressources en hébergement de longue durée pour que les lits de courte durée soient accessibles à ceux qui arrivent à l'urgence. Nous avons accéléré le développement de l'aide à domicile pour éviter que des personnes en convalescence ou des aînés en perte d'autonomie se présentent à l'urgence. Ainsi, dans un contexte où le nombre d'admissions aux urgences a augmenté de 20 %, nous sommes parvenus à réduire la durée des séjours. Toutes ces actions, menées en amont et en aval de l'urgence, vont se poursuivre et entraîner des progrès durables.
- d) **Un meilleur accès aux services ambulanciers.** Nous poursuivons l'objectif de toujours améliorer la qualité et l'accessibilité des services préhospitaliers d'urgence. Une attention particulière sera portée au déploiement de services de premiers répondants dans plusieurs municipalités du Québec, à l'amélioration des temps de réponse, et à la diversification de l'offre de services.

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC